



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ  
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES  
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI  
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

# RAPPORT ANNUEL 2019

COMMISSION SUISSE DE LITURGIE



## COMMISSION SUISSE DE LITURGIE

*La Commission suisse de liturgie traite des thèmes en lien avec la liturgie et la pastorale. Elle étudie les questions liées aux rites catholiques et accompagne les commissions diocésaines de liturgie et musique sacrée. Elle s'occupe de la formation des responsables des services religieux de l'Église. Elle est aussi une importante plateforme d'information. Comme la liturgie dépend fortement de la langue et de la culture (livres liturgiques, chants d'Église), elle opère surtout selon les régions linguistiques aussi bien au niveau national (instituts et organes liturgiques) qu'international (commissions de traduction, projets d'édition, accords entre les conférences épiscopales d'une même langue). C'est pourquoi la commission suisse de liturgie est une importante plateforme d'échanges et de sensibilisation à la relativité culturelle de l'office religieux.*

### Membres

**Mgr Urban Federer**, président (Einsiedeln)  
**Mgr Jean Scarcella** (Saint-Maurice)  
**Mgr Denis Theurillat** (Bâle)  
**Fr. Peter Spichtig op**, secrétaire (LI)  
**Fr. Philippe de Roten op** (CRPL)  
**Don Emanuele Di Marco** (Centro Liturgia)  
**Abbé Jean-Jacques Martin** (Lausanne-Genève-Fribourg)  
**Esther Metry-Bellwald** (Sion)  
**VG Guido Scherrer** (St-Gall)  
**Abbé Jürg Stuker** (Coire)  
**Prof. Birgit Jeggle-Merz** (Uni Lucerne/HE de théologie Coire)  
**Prof. Martin Klöckener** (Uni Fribourg)  
**Thomas Halter** (SKMV)  
**Suzanne Z'Graggen** (HE Lucerne - musique)

### Activités

En 2019, la commission liturgique s'est réunie pour deux séances, les 3 juillet et 16 décembre, chaque fois à Zurich.

### Objectifs stratégiques 2021-2025 de la CES

La commission a discuté du projet d'objectifs stratégiques de la CES pour les années 2021-2025 sur lesquels elle a ensuite pris position dans le cadre de la consultation. Elle y est dans l'ensemble favorable mais a émis une série de remarques critiques à l'intention de la direction élargie du secrétariat de la CES.

### **Message des évêques sur la dignité de la Parole de Dieu**

En seconde lecture du document (le 3 juillet), il n'y a plus eu que des propositions minimales de changements. Le document a été transmis aux évêques à fin de publication. Les conditions ont changé au cours de l'année en ce sens que le pape François a annoncé, le 30 septembre, par motu proprio, l'introduction d'un Dimanche de la Parole de Dieu qui doit avoir lieu le troisième dimanche du temps ordinaire, pour la première fois en 2020. La Fédération biblique catholique a également invité à une Année de la Bible en 2019-2020, qui débute avec l'Avent. Ces deux aspects ont été encore intégrés a posteriori au document que la CES a fait lire dans les paroisses le 4<sup>e</sup> dimanche de l'Avent 2019.

### **Réaffectation de locaux d'église**

Le secrétaire a présenté un concept de révision des « recommandations pour la réaffectation des églises et autres centres ecclésiastiques » émises par la CES en 2006. Une mise à jour est nécessaire surtout parce qu'il faut intégrer à la thématique de l'affectation élargie ou de la réaffectation des locaux d'église la gestion rituelle d'un changement aussi grave d'affectation.

La commission a discuté le concept en détail. Il y aura encore une consultation auprès des évêques et des services diocésains compétents avant le travail rédactionnel.

### **La coexistence de deux rites dans le diocèse de Lugano**

La commission liturgique a suivi avec grand intérêt le compte-rendu de Don Emanuele Di Marco sur la situation de liturgie pastorale très particulière dans le diocèse de Lugano où coexistent le rite romain et le rite ambrosien (env. 1/5 des paroisses). Pour certains prêtres, cela signifie la préparation de deux sermons pour le même dimanche, étant donné nota bene que les lectionnaires sont totalement différents. L'évêque de Lugano a un désavantage structurel car il n'a d'influence directe sur aucune des deux formes de liturgie ; le rite ambrosien relève en effet de la compétence de l'archevêque de Milan et les livres en italien du rite romain sont approuvés exclusivement par la conférence épiscopale italienne.

La commission liturgique a également discuté de l'aide pastorale consacrée à la pastorale du suicide assisté et de la difficulté à faire avancer la vénération du couple saint formé par Nicolas de Flue et Dorothee Wyss; elle a pris acte des informations relatives aux organes liturgiques internationaux ainsi que des difficultés que rencontre le paysage de la formation en musique sacrée.